

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA CCVUSP

Séance du 17 décembre 2024

DELIBERATION N°DB2024/18

REGIE UBAYE SKI – SITE DE LARCHE – CESSION D’UN ENGIN DE DAMAGE D’OCCASION

Date de convocation : 11 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à dix-sept heures et trente minutes, les membres du Bureau de la **Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le onze décembre se sont réunis dans le bureau de la Présidente sous la présidence de Mme Elisabeth JACQUES, Présidente.

Nombre de membres :

En exercice : **6**

Présents : **5**

Absent(s) : **1**

- dont représenté(s) : **0**

Résultat du vote :

Votants : **5**

- dont « pour » : **5**

- dont « contre » : **0**

- dont « abstentions » : **0**

PRESENTS :

Mmes **JACQUES** Elisabeth, **OKROGLIC** Dominique et **PIGNATEL** Agnès.

MM. **CAPEL** Denis et **TRON** Jean-Michel.

ABSENTS EXCUSES :

Mme **GARCIER-RICHAUD** Hélène.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. **TRON** Jean-Michel

OBJET : REGIE UBAYE SKI – SITE DE LARCHE : CESSIION D'UN ENGIN DE DAMAGE D'OCCASION

Exposé des motifs :

En raison d'une réorganisation du domaine nordique de Meyronnes et en particulier la suppression de la piste de luge de Saint-Ours à Meyronnes qui est transformée en itinéraires raquettes, la Régie Ubaye Ski n'a plus l'utilité de l'engin de damage dédié à ce site. Par conséquent, la Régie a souhaité mettre en vente ce matériel d'occasion et la cuve de GNR associée.

Entendu l'exposé,
Le Conseil Communautaire,

VU l'avis favorable du Conseil d'Exploitation réuni le 09 décembre 2024.

Sur proposition d'Elisabeth JACQUES, Présidente.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents

- **DECIDE** de vendre une dameuse de marque PISTENBULLY 130 qui est basée à CERTAMUSSAT (Meyronnes) ainsi qu'une cuve de 500 GNR pleine au prix de **4 500 € TTC (3750 € HT)**
- **ACCEPTE** l'offre de Monsieur Eric MARTINEZ, résidant 15 route de la Madeleine 04530 VAL D'ORONAYE, portant sur l'acquisition de l'engin de damage et de la cuve de GNR de 500 litres pleins au prix de **4 500 € TTC (3750 € HT)**
- **DIT** que cet engin de damage sera retiré du registre inventaire.
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget de la Régie Ubaye Ski, en section d'investissement en recettes –
- **AUTORISE** la Présidente à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents pour la bonne exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,

La Présidente,

Mme Elisabeth JACQUES.

Signature :

